

Assemblée générale du 29 septembre 2022

JF POISOT rappelle que la pandémie et les dispositions sanitaires en découlant nous ont contraints pour la 2^{ème} année consécutive à tenir nos AG à huis clos et que l'accroissement du nombre d'adhérents provient des conditions offertes par les nombreux partenariats passés mais surtout grâce à la mobilisation des membres de la Commission Développement avec Bernard JOURNET malheureusement la pandémie a tout stoppé en 2020 et 2021.

Il répète à nouveau l'urgence d'intégrer de nouveaux bénévoles et administrateurs pour faire face à l'accroissement du nombre d'adhérents et au remplacement d'administrateurs actuels en fin de mandat. Notrenouveau trésorier, Jean Noel LIGIER, a confirmé les bons résultats de trésorerie. Les résolutions ont été votées à l'unanimité.

• Les Résolutions

1^{ère} Résolution : Approbation du procès-verbal Assemblée générale 2021

Les membres de l'Assemblée générale tenue à huis-clos le 8 avril 2021 en raison des contraintes sanitaires liées à l'épidémie Covid 19, après avoir pris connaissance du PV de l'AG approuvent ledit procès-verbal.

2^{ème} Résolution : Approbation du rapport du conseil et du rapport moral 2021

Les membres de l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité et du rapport moral, approuvent lesdits rapports.

3^{ème} Résolution : Approbation des comptes – quitus aux administrateurs

Les membres de l'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes, du bilan et du rapport du vérificateur aux comptes, approuvent ledit rapport, les comptes et le bilan de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 et donnent quitus entier et sans réserve aux membres du conseil pour leur gestion de l'exercice 2021.

4^{ème} Résolution : Résultat 2021

Les membres de l'assemblée générale prennent acte du résultat bénéficiaire de l'exercice 2021 qui se traduit par un excédent de 6325 €.

5^{ème} Résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2021

Les membres de l'assemblée générale décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2021 soit 6325 € à la réserve avec droit de reprise.

6^{ème} Résolution : Fixation des cotisations 2023

Les membres de l'assemblée générale ordinaire fixent la cotisation 2023 à 30 € pour l'adhérent individuel, 20 € pour le conjoint et 2€ par adhérent pour ARECA.

7^{ème} Résolution : Elections.

3 administrateurs sont sortants,

Les membres de l'assemblée générale renouvellent le mandat de Jean-Louis VANNET, Jean-François POISOT, pour 3 ans (jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2024).

L'assemblée élit pour une période de trois ans (jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2023) Norbert MOUGEY en remplacement de Michèle PIERRET, sortante fin de 3 mandats)

8^{ème} résolution : Nomination d'un vérificateur aux comptes

Les membres de l'assemblée générale renouvellent comme vérificateur aux comptes André CHANET pour un mandat d'un an renouvelable.

9^{ème} Résolution : Formalités

Les membres de l'assemblée générale de Initiativ'Retraite de-FC donnent, à l'unanimité, Pouvoir aux administrateurs, au Président ou à défaut à la secrétaire pour effectuer toutes déclarations et formalités relatives à la présente assemblée.